Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 86 du 3 novembre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 5

CIRCULAIRE N° 10503/ARM/DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/OFF

relative au recrutement en 2024 d'officiers sous contrat du grade de capitaine ou de commandant dans un corps d'officiers de carrière par la voie de l'intégration.

Du *17 octobre 2023*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE :

sous-direction « gestion des ressources » ; bureau « gestion administrative ».

CIRCULAIRE N° 10503/ARM/DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/OFF relative au recrutement en 2024 d'officiers sous contrat du grade de capitaine ou de commandant dans un corps d'officiers de carrière par la voie de l'intégration.

Du 17 octobre 2023

NOR A R M L 2 3 0 2 3 1 0 C

Référence(s) :

- Décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 25).

- Arrêté du 07 octobre 2020 fixant pour l'armée de l'air et de l'espace l'organisation et la composition des commissions prévues aux articles L.4136-3 et R.4221-26 du code de la défense.
- Instruction N° 160/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF du 14 décembre 2015 relative au recrutement au choix d'officiers de carrière aux grades de lieutenant, capitaine et commandant issus des officiers sous contrat et des sous-officiers de carrière.

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- Circulaire N° 8363/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA/OFF du 26 septembre 2022 relative au recrutement en 2023 d'officiers sous contrat du grade de capitaine ou de commandant dans un corps d'officiers de carrière par la voie de l'intégration.

Référence de publication :

Préambule

La présente circulaire a pour objet le recrutement en 2024 d'officiers sous contrat (OSC), du grade de capitaine ou de commandant, dans un corps d'officiers de carrière par la voie de l'intégration.

1. RECRUTEMENT.

1.1. Dispositions réglementaires.

Les OSC du grade de capitaine ou de commandant ayant accompli au moins huit ans de service effectif en qualité d'aspirant ou d'officier peuvent être recrutés par la voie de l'intégration, au choix et avec leur grade, dans l'un des corps d'officiers de carrière (air, mécaniciens de l'air ou bases de l'air), sur leur demande et sur proposition de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense dont la composition est fixée par l'arrêté de deuxième référence.

Les conditions d'ancienneté précitées sont appréciées au 1er janvier 2024.

1.2. Politique de recrutement par la voie de l'intégration.

L'intégration est un choix fait parmi les candidats dont le potentiel ou les compétences présentent un intérêt particulier pour l'armée de l'Air et de l'Espace, et dont la manière de servir est jugée de qualité.

1.2.1. *Intégration de commandants sous contrat.*

Les OSC du grade de commandant peuvent être intégrés s'ils détiennent des compétences rares, critiques ou très particulières que l'armée de l'Air et de l'Espace souhaite impérativement fidéliser.

1.2.2. *Intégration de capitaines sous contrat.*

Le recrutement au grade de capitaine de carrière est accessible dès 4 ans de grade de capitaine et permet :

- d'admettre des OSC brillants, au potentiel avéré, et dont l'expertise et les aptitudes au commandement ou à servir en état-major ont été démontrées sans ambiguïté ;
- de fidéliser des officiers expérimentés et détenant des compétences particulièrement utiles à l'institution ;
- de conserver des officiers subalternes aux compétences particulières, principalement dans des postes opérationnels ou appartenant à des spécialités déficitaires.

1.2.3. *Sélection de capitaines sous contrat.*

L'admission dans un cycle de formation de 2ème niveau des capitaines (FAEOS) ou la détention du diplôme d'aptitude aux emplois d'officier supérieur (DAEOS) seront des critères appréciés favorablement pour ce type de recrutement, dans la perspective d'un accès aux grades d'officiers supérieurs. Pour rappel, conformément au décret de première référence, la promotion au choix ou à l'ancienneté au grade de commandant pour les officiers de carrière s'effectue uniquement lorsqu'ils sont titulaires du DAEOS (avant 10 ans de grade de CNE). Les officiers intégrés non titulaires du DAEOS serviront jusqu'à la limite d'âge du grade de capitaine de leur corps d'accueil.

1.3. **Recueil et transmission des dossiers de candidature en vue d'une intégration.**

1.3.1. ***Recueil des candidatures.***

Les OSC candidats à cette intégration doivent :

- remplir auprès des services ressources humaines de leur organisme d'administration l'imprimé figurant en annexe III., le dater et le signer ;
- être à jour du contrôle annuel obligatoire de la condition physique du militaire (CCPM) et apte médicalement au moment du dépôt de la candidature. En effet, l'aptitude médicale constitue un élément important d'appréciation du potentiel et de l'employabilité des candidats. Cette aptitude s'entend non seulement de l'aptitude générale au service et à la spécialité mais également de l'aptitude aux activités militaires suivantes dont la liste n'est pas exhaustive : opérations extérieures, opérations intérieures, CCPM et garde (qui inclut port et usage de l'arme, travail de nuit et port de charges lourdes).

Afin de faciliter l'étude des dossiers, il est conseillé aux candidats de renseigner leur *curriculum vitae* (CV) Epervier accessible sur le site Intradef de la DRH-AAE.

Les espaces accès en tout temps, tout lieu, au soutien (ATLAS) des groupements de soutien de la base de défense (GSBdD), la Division d'Administration Générale des Postes Permanents à l'Etranger (DAGPPE) ou le Département d'administration du personnel en position spéciale (DAPPS) sont responsables :

- du recueil des candidatures et de la vérification de l'ensemble des conditions à remplir par chaque candidat au vu de ses pièces administratives et du système d'informations des ressources humaines (SIRH) ORCHESTRA ;
- de la mise à jour de la visite médicale périodique (VMP) dans le SIRH le cas échéant ;
- de l'enregistrement de la demande CS04 dans ORCHESTRA conformément au mode opératoire donné en annexe II. A ce titre, la demande devra être encodée au statut « En cours ».

L'espace ATLAS, la DAGPPE ou le DAPPS doit faire signer le récépissé de dépôt de candidature issu du SIRH à l'administré. L'original est archivé dans le dossier individuel unique du candidat et une copie lui est remise à titre de récépissé de dépôt de candidature.

1.3.2. ***Rôle du notateur au second degré (NSD).***

Chaque fiche de candidature est complétée par l'avis détaillé du NSD qui devra faire ressortir :

- clairement le potentiel du candidat pour servir comme officier de carrière et l'intérêt que l'institution peut retirer d'un tel recrutement par la voie de l'intégration. La fiche de candidature ainsi complétée est à transmettre à la DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/Div.Officiers par voie numérique à l'adresse fonctionnelle drhaae-sdgr-bga-dna-avanc-off.resp.fct@intradef.gouv.fr ainsi qu'à l'autorité fusionnant au niveau intermédiaire (AFNI) accompagnée d'une version scannée du bulletin de notation d'évaluation officier (BNEO) 2023.
- l'aptitude médicale et les restrictions médicales d'emploi applicables aux candidats. Il est demandé au NSD de mentionner, dans ce même avis, les dossiers des candidats dont l'inaptitude et les restrictions d'emploi ont été générées par une activité de service.

Un état récapitulatif par **grade détenu** (cf. annexe IV.), par corps, par millésime et par ordre de mérite des officiers candidats à l'intégration doit être établi par le NSD et transmis par voie numérique à la DRH-AAE à l'adresse fonctionnelle drhaae-sdgr-bga-dna-avanc-off.resp.fct@intradef.gouv.fr et à l'AFNI conformément au calendrier figurant en annexe I.

Chaque candidat fait l'objet d'une appréciation résumée :

- tout spécialement appuyé (TSA), proposé (P) ou ajourné (AJ)[(1)] ;
- d'un classement de proposition par grade postulé.

1.3.3. ***Rôle de l'autorité fusionnant au niveau intermédiaire.***

Dans un souci de simplification des procédures, l'AFNI disposera de deux semaines (cf annexe I.) pour émettre, s'il le juge utile, un avis sous format libre sur les candidatures déposées. Passé ce délai, la DRH-AAE poursuivra le processus d'étude des dossiers.

1.4. **Annulation.**

Pour toute annulation de candidature avant la commission de délibération, se référer au mode opératoire « annulation d'une demande – V3 » disponible sur le site ORCHESTRA rubrique « modes opératoires – 10 processus techniques OCA – 10041 ».

Le formulaire de la demande d'annulation sera émargé par l'administré et archivé dans son dossier individuel unique (DIU) avec le récépissé de dépôt de candidature précédemment émargé.

Cette annulation devra être signalée à l'AFNI concernée ainsi qu'à la DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/Div. Officiers, par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : drhaae-sdgr-bga.dna-avanc-off.resp.fct@intradef.gouv.fr.

2. EXPLOITATION DES CANDIDATURES.

La DRH-AAE exploite les candidatures exprimées et les présente à la commission prévue par l'arrêté de deuxième référence qui propose au ministre des armées la liste des candidats jugés aptes à être recrutés en qualité d'officier de carrière dans les grades concernés.
Les nominations sont prononcées par décret.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 8363/ARM/DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/OFF du 26 septembre 2022 relative au recrutement en 2022 d'officiers sous contrat dans un corps d'officiers de carrière par la voie de l'intégration est abrogée.

4. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général de brigade aérienne,
sous-directeur « gestion des ressources »
de la direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace,

Gilles BESANÇON.

Notes

(1) Les mentions d'ajournement devront être explicitées

ANNEXES

ANNEXE I.
CHRONOLOGIE DES TRAVAUX.

ACTIONS	ACTEURS CONCERNES	DATE	DESTINATAIRES
Transmission fiches de candidature + BNEO 2023 + Etat récapitulatif par grade détenu, corps et ordre de mérite en distinguant les choix pour les capitaines	Chancellerie NSD	Avant le 01 mars 2024	AFNI DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/Division officiers
Transmission avis éventuels	AFNI	Pour le 15 mars 2024	DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/Division officiers

ANNEXE II.
MODE OPÉRATOIRE RELATIF À L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES AU RECRUTEMENT D'OFFICIERS SOUS CONTRAT DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIÈRE PAR LA VOIE DE L'INTÉGRATION.

DEMANDE A ÉTABLIR POUR TOUS LES CANDIDATS.

NE PAS SAUVEGARDER AVANT L'ÉTAPE ❾

ETAPE	ACTION A MENER
❶	Transaction : PA 30.
❷	Infotype 9500 – Demande.
❸	Sous-type CS04 – Intégration OSC corps officiers de carrière
❹	Cliquer sur le bouton Créer
❺	Renseigner les rubriques suivantes : type de demande : GSBDD, BANG, 3ème VOIE corps : **9109** si le candidat postule pour une spécialité du corps des officiers de l'air, **9411** pour le corps des mécaniciens de l'air, **9412** pour le corps des bases de l'air. **Nota : le statut de la demande doit être encodée « En cours ».**
La chaîne d'avis ORCHESTRA ne correspondant pas aux acteurs NSD/AFNI, les onglets « acteurs » ont été supprimés. Ne pas les recréer via le bouton « identification des acteurs ».	
❻	Valider à l'aide de la touche clavier «entrée»
❼	Afficher à l'écran le formulaire en cliquant sur l'icône Formulaire
❽	Imprimer le formulaire puis faire émarger le candidat et le responsable ayant recueilli la demande.
❾	Retourner à l'écran précédent puis cliquer sur le bouton **sauvegarde** pour envoi de la notification à la DRHAA/SDGR/BGA/DGNAE/Officiers.

ANNEXE III.

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIERE.

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIERE.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

ARMÉE DE L'AIR

A , le

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIERE.

AU TITRE DE L'ANNÉE : (année d'intégration)

CORPS :

NIA :	Nom :	Prénoms :
Matricule Orchestra :	Date de naissance :	Spécialité actuelle:
Grade :	à/c du :	
Affectation :		
Fonction :		

Je suis volontaire pour un recrutement dans le corps des officiers AIR – MÉCANICIENS – BASES **(1)**

Signature de l'intéressé(e)

(1) Rayer les mentions inutiles.

NIA : Nom : Prénoms :

Avis du NSD dont relève le candidat

ANNEXE IV.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT PAR LA VOIE DE L'INTÉGRATION D'OFFICIERS SOUS CONTRAT (OSC) DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIÈRE.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT PAR LA VOIE DE L'INTÉGRATION D'OFFICIERS SOUS CONTRAT (OSC) DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIÈRE.

NSD : .....

Commandant sous contrat

Date grade	Nom	Prénom	Spécialité	Année DAEOS	Mention (TSA - P - AJ)	Classement
Officiers de l'air						
JJ/MM/AAAA	XXX	XX	1XXX	AAAA	TSA	1/1
Officiers mécaniciens de l'air						
Officiers des bases de l'air						

Capitaine sous contrat

Date grade	Nom	Prénom	Spécialité	Année DAEOS	Mention (TSA - P - AJ)	Classement
Officiers de l'air						
JJ/MM/AAAA	XXX	XX	1XXX	AAAA	TSA	1/2
JJ/MM/AAAA	XXX	XX	1XXX	AAAA	P	2/2
Officiers mécaniciens de l'air						
JJ/MM/AAAA	XXX	XX	2XXX	AAAA	TSA	1/1
Officiers des bases de l'air						

Date, signature *(NSD)*

Destinataires :

- DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/Div avancement Officiers – Tours
- AFNI